



ANNEXE B
Base de paiement

1. Pendant la durée de l’offre à commandes, l’entrepreneur sera rémunéré selon les modalités indiquées ci-dessous en contrepartie des travaux accomplis conformément aux contrats subséquents à l’offre à commandes.
2. Seuls les éléments figurant dans la présente annexe B – Base de paiement pourront être facturés par l’entrepreneur.
3. L’entrepreneur sera rémunéré selon les tarifs fixes tout compris indiqués ci-dessous :

Période initiale de l’offre à commandes : du (jj/mm/aaaa) au (jj/mm/aaaa) (à insérer à la date d’attribution de l’offre à commandes)			
	Cours de formation	Unité de distribution	Coût unitaire (taxes non comprises)
1	Instruction d’appoint relative à la conduite en situation de protection rapprochée		
1.1	<p>Le cours de jour Instruction tactique élémentaire d’appoint relative à la conduite en présence d’une menace grave ____ (à insérer à la date d’attribution de l’offre à commandes), donné conformément à la section 4.1 de l’énoncé des travaux, comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des exposés sur les mesures de sécurité, conformément à la section 3.2 de l’énoncé des travaux; – un didacticiel, conformément à la section 3.4 de l’énoncé des travaux; – l’accès aux installations, conformément à la section 4.2 de l’énoncé des travaux; – les véhicules nécessaires à l’instruction, conformément à la section 4.3 de l’énoncé des travaux; – l’équipement de sécurité lié à la conduite, conformément à la section 6.2.2 de l’énoncé des travaux. <p>Nom de la ressource (ou des ressources) contractuelle(s) : (à insérer à la date d’attribution de l’offre à commandes)</p> <hr/> <hr/> <hr/>	Par stagiaire	
2	Autres frais ne figurant pas dans la liste qui précède (à insérer à la date d’attribution de l’offre à commandes)		
2.1			
2.2			
3	Frais d’annulation		



3.1	Annulation du cours Instruction d'appoint relative à la conduite en situation de protection rapprochée dans un délai de sept (7) jours ou moins précédant la date de début de l'instruction. Remarque : Toute demande d'annulation signifiée dans un délai de plus de sept (7) jours de la date de début de la formation n'entraînera aucuns frais pour le Canada.	%	—
4	Taxes		
4.1	Taxes applicables	%	—

Période d'option 1 : du (jj/mm/aaaa) au (jj/mm/aaaa) (à insérer à la date d'attribution de l'offre à commandes)			
	Cours de formation	Unité de distribution	Coût unitaire (taxes non comprises)
1	Instruction d'appoint relative à la conduite en situation de protection rapprochée		
1.1	Le cours de jour Instruction tactique élémentaire d'appoint relative à la conduite en présence d'une menace grave _____ (à insérer à la date d'attribution de l'offre à commandes), donné conformément à la section 4.1 de l'énoncé des travaux, comprend : – des exposés sur les mesures de sécurité, conformément à la section 3.2 de l'énoncé des travaux; – un didacticiel, conformément à la section 3.4 de l'énoncé des travaux; – l'accès aux installations, conformément à la section 4.2 de l'énoncé des travaux; – les véhicules nécessaires à la formation, conformément à la section 4.3 de l'énoncé des travaux; – l'équipement de sécurité lié à la conduite, conformément à la section 6.2.2 de l'énoncé des travaux. Nom de la ressource (ou des ressources) contractuelle(s) : (à insérer à la date d'attribution de l'offre à commandes) _____ _____ _____	Par stagiaire	
2	Autres frais ne figurant pas dans la liste qui précède (à insérer à la date d'attribution de l'offre à commandes)		
2.1			
2.2			
3	Frais d'annulation		



3.1	Annulation du cours Instruction d'appoint relative à la conduite en situation de protection rapprochée dans un délai de sept (7) jours ou moins précédant la date de début de la formation. Remarque : Toute demande d'annulation signifiée dans un délai de plus de sept (7) jours de la date de début de l'instruction n'entraînera aucuns frais pour le Canada.	%	—
4	Taxes		
4.1	Taxes applicables	%	—



Période d'option 2 : du (jj/mm/aaaa) au (jj/mm/aaaa) (à insérer à la date d'attribution de l'offre à commandes)			
	Cours de formation	Unité de distribution	Coût unitaire (taxes non comprises)
1	Instruction d'appoint relative à la conduite en situation de protection rapprochée		
1.1	<p>Le cours de jour Instruction tactique élémentaire d'appoint relative à la conduite en présence d'une menace grave _____ (à insérer à la date d'attribution de l'offre à commandes), donné conformément à la section 4.1 de l'énoncé des travaux, comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des exposés sur les mesures de sécurité, conformément à la section 3.2 de l'énoncé des travaux; – un didacticiel, conformément à la section 3.4 de l'énoncé des travaux; – l'accès aux installations, conformément à la section 4.2 de l'énoncé des travaux; – les véhicules nécessaires à la formation, conformément à la section 4.3 de l'énoncé des travaux; – l'équipement de sécurité lié à la conduite, conformément à la section 6.2.2 de l'énoncé des travaux. <p>Nom de la ressource (ou des ressources) contractuelle(s) : (à insérer à la date d'attribution de l'offre à commandes)</p> <hr/> <hr/> <hr/>	Par stagiaire	
2	Autres frais ne figurant pas dans la liste qui précède (à insérer à la date d'attribution de l'offre à commandes)		
2.1			
2.2			
3	Frais d'annulation		
3.1	<p>Annulation du cours Instruction d'appoint relative à la conduite en situation de protection rapprochée dans un délai de sept (7) jours ou moins précédant la date de début de l'instruction.</p> <p>Remarque : Toute demande d'annulation signifiée dans un délai de plus de sept (7) jours de la date de début de l'instruction n'entraînera aucuns frais pour le Canada.</p>	%	___
4	Taxes		
4.1	Taxes applicables	%	___